



Recours élection municipal

Par **puamau**, le **16/05/2014** à **20:05**

Bonjour pouvez vous m'éclairer, alors pendant le premier tour des votes municipaux, il n'ya eu qu'un tour. maintenant l'un des candidats qui est donc mon pere avant l'ouverture des élections a pris une enveloppe pour donner à mon grand pere d'un handicap psychologique. Et de plus ils ont toujours fonctionné comme ça labas. Mais maintenant quelqu'un aurait vu, du coup il y a eu des petits embrouilles pendant l'élection et donc mon grand père n'a pas voté. Dans le dépouillement il n'y avait pas son enveloppe parce qu'il n'a pas voté, mais l'autre partie adverse a fait recours, et j'ai ouie dire que mercredi prochain mon pere sera retiré de ses fonctions. Il a gagné de 20 voix d'écarts..est ce possible qu'on le retire de ses fonctions sachant que mon grand pere n'a pas voté?? merci de m'aider je stress. Je suis des iles marquises.